Newsletter n°86

Janvier, février, mars 2023

Collectif des Familles de Disparus en Algérie

CAFE LITTERAIRE A ALGER : *LA PENSEE D'AIT AHMED FACE AUX TRAGEDIES ALGERIENNES*

Le 14 janvier 2023, SOS Disparu a lancé son premier café/débat dans ses locaux à Alger avec la présentation de l'ouvrage de Jugurtha Abbou : *La pensée d'Aït Ahmed face aux tragédies algériennes*, paru en décembre 2022. Jugurtha Abbou est un romancier, poète, essayiste algérien, spécialisé en psychologie sociale et militant politique.

L'inauguration de ce café/débat s'est voulu être un hommage à Hocine Aït Ahmed, président du parti le Front des forces socialistes (FFS).

La pensée d'Aït Ahmed face aux tragédies algériennes retrace le parcours et la pensée de Hocine Aït Ahmed (1926-2015), fervent militant contre le colonialisme français et pour l'indépendance, puis homme politique contre la dictature et pour l'instauration de la démocratie en Algérie.

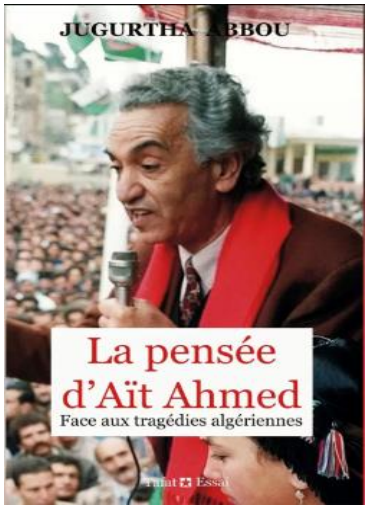

DROITS DE L'HOMME EN ALGERIE : UNE REPRESSION SANS PRECEDENT DEPUIS LE *HIRAK*

La liberté de la presse en danger

Ihsane El Kadi, journaliste et directeur de Radio M et de Maghreb Emergent, a été arrêté dans la nuit du 22 au 23 décembre 2022. Le procureur de la république près le tribunal de Sidi M'hamed a requis le 26 mars une peine de cinq ans de prison ferme à son encontre Par ailleurs, une amende de 10 millions de dinars a été requise à l'encontre de l'entreprise d'Ihsane El Kadi « Interface Media », éditrice des sites d'informations « Radio M » et « Maghreb Emergent ».

Un rassemblement de soutien a été organisé à Paris à l'appel des collectifs et associations algériennes en France. Le rassemblement s'est tenu le 7 janvier 2023 Place du Trocadéro pour réclamer la libération immédiate et inconditionnelle d'Ihsane El Kadi, de tous les détenus.e.s politiques et d'opinion en Algérie et exiger une presse libre.

Le 15 janvier, la chambre d'accusation de la cour d'Alger a reconduit arbitrairement la détention provisoire du journaliste Ihsane el Kadi. Aucun avocat de son équipe de défense n'était alors présent pour contester la légalité de son incarcération, le tribunal ne les ayant pas informés que l'audience d'appel, initialement prévue le 18 janvier, était avancée de quelques jours.

La Cour d'Alger avait indiqué que M. El-Kadi est accusé *« d'avoir reçu des sommes d'argent et des privilèges de la part de personnes et d'organisations dans le pays et à l'étranger afin de se livrer à des activités susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'Etat et sa stabilité »*.

Par ailleurs, Ihsane El Kadi a été directement pris pour cible par le président algérien Abdelmadjid Tebboune. Ce dernier l'a accusé à la télévision publique d'être un « khabardji », c'est-à-dire un « informateur » ou un « mouchard ». Cette accusation est une atteinte inacceptable du chef de l'Etat à la présomption d'innocence et à l'impartialité des juges. L'ensemble du déroulé de l'affaire Ihsane El Kadi met en lumière des atteintes graves aux droits à un procès équitable.

En mars 2023 a été rendue publique une lettre des rapporteurs spéciaux des Nations Unies adressée au gouvernement algérien à propos d'Ihsane El Kadi. Les rapporteurs spéciaux se sont dits *« alarmés par la réduction au silence de facto d'un journaliste critique et par la perquisition de deux médias indépendants qui ont un impact négatif sur la liberté de la presse en Algérie »* et ont exprimé leur *« inquiétude quant à la possible violation des normes de procès équitable lors de l'arrestation et de la détention de M. El Kadi, y compris son droit d'accès à un avocat et son droit d'être informé des charges retenues contre lui et des raisons de son arrestation »*.

Dissolution de la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH)

Dans ce contexte particulièrement répressif, le gouvernement algérien s'est attaqué à un emblème de la défense des droits de l'Homme. Le 22 janvier 2023, la Ligue Algérienne pour la Défense des Droits de l'Homme (LADDH) a annoncé avoir été dissoute par les autorités algériennes dans un procès tenu en son absence. La LADDH a appris sa propre dissolution par un message posté sur les réseaux sociaux.

La LADDH estime qu'à l'instar d'autres organisations elle « paye » son « engagement pour la démocratie, les libertés et les droits humains » (Le Monde, 23 janvier 2023).

Cette stratégie répressive du gouvernement algérien à l'encontre des défendeur.e.s des droits de l'homme a également touché le CFDA. En effet, **le mercredi 25 janvier 2023 à 18h, deux officiers de police, dont l'un en tenue de combat accompagné d'un autre en civil venus dans une voiture officielle de police, ont sonné à la porte des bureaux de SOS Disparus à Alger**. Ils étaient à la recherche du propriétaire des lieux pour lui laisser une convocation. Le document de format A4 entre les mains de l'officier n'avait nullement l'apparence d'une convocation et le cachet du parquet y était apposé. Cette stratégie d'intimidation à l'encontre de notre association et de notre personnel est inacceptable.

Cet acharnement à l'encontre de SOS Disparus n'est pas nouveau. Rappelons que nous ne possédons toujours pas de reconnaissance légale en Algérie, les démarches étant constamment bloquées par les institutions. Cette non-reconnaissance est une entrave au droit d'association.

Dans ce contexte, le CFDA a réagi en rédigeant le 1er février 2023 un appel urgent à l'attention du Rapporteur Spécial des Nations Unies sur les droits à la liberté de réunion pacifique et à la liberté d'association Clément Nyaletsossi Voule afin d'alerter sur la situation alarmante du respect des droits de l'Homme en Algérie et notamment la liberté d'association.

Le CFDA a également rédigé un communiqué de presse intitulé : **L'ère du parti unique est de retour en Algérie**, communiqué qui a été largement diffusé sur les réseaux sociaux.

Retrouvez notre communiqué de presse en ligne

Le CFDA a également pu alerter sur ces questions au sein des instances nationales françaises. Le 2 février 2023 Nassera Dutour, porte-parole de l'association a rencontré Mr Raphaël Justine en charge de la Sous-direction de l'Afrique du Nord au ministère des Affaires Etrangères. Le 3 février, Nassera Dutour a également eu un rendez-vous avec Anne Charlotte Dommartin, Déléguée aux relations avec la société civile et aux partenariats au ministère des Affaires Etrangères.

Confirmation de la dissolution de l'association Rassemblement Action Jeunesse (RAJ)

Le 23 février 2023, le conseil d'Etat a confirmé la dissolution définitive de l'association Rassemblement-Action-Jeunesse (RAJ).

L'association RAJ, ONG phare du mouvement pro-démocratie existe depuis plus de 30 ans en Algérie et était un acteur éminent du Hirak. Plusieurs de ses membres ont été victimes de poursuites judiciaires pour leur engagement dans le Hirak. Le 6 avril 2020, le président de RAJ Abdelwahab Fersaoui avait été condamné à un an de prison pour « atteinte à l'intégrité du territoire national et incitation à la violence ».

Cette nouvelle dissolution est un indicateur alarmant de l'autoritarisme de l'Etat algérien et de sa volonté de réprimer toute voix d'opposition.

Amira Bouraoui : la fuite des militant.e.s d'Algérie

La militante franco-algérienne Amira Bouraoui a fui clandestinement l'Algérie et est arrivée en Tunisie le 3 février 2023. Elle a été placée par les autorités tunisiennes en détention provisoire, puis finalement libérée le 6 février après avoir comparu devant un juge. Mais, dès sa libération par les autorités tunisiennes, des agents en civil ont orchestré son enlèvement dans les rues de la capitale. Elle a ensuite été maintenue en détention à l'aéroport de Tunis.

Les autorités tunisiennes étaient alors en contact avec le gouvernement algérien pour organiser son extradition. Cependant, après des heures de négociations entre les autorités françaises et tunisiennes, Amira Bouraoui a pu embarquer sur un vol vers Lyon. Pour rappel elle est détentrice d'un passeport français.

Suite à cette affaire, le président Tebboune a ordonné le rappel de l'ambassadeur d'Algérie en France, Saïd Moussi, pour consultation avec effet immédiat.

Cet incident a également mis en lumière une pratique désormais courante de l'autoritarisme algérien : l'acharnement à l'encontre des familles

des militant.e.s. A deux reprises, des policiers se sont rendus au domicile de la mère et de la sœur de Amira Bouraoui pour les intimider. Le samedi 11 février elles ont toutes deux été arrêtées par la gendarmerie d'El Achour à Alger. Après avoir été en détention, la mère de Amira Bouraoui a finalement été relâchée, mais a reçu une interdiction de sortie du territoire national (ISTN). Le gouvernement algérien franchit donc un cap dans la répression en s'en prenant aux familles des militant.e.s.

Les relations entre la France et l'Algérie sont désormais apaisée suite à un appel entre Emmanuel Macron et Abdelmadjid Tebboune le 24 mars. Les présidents ont évoqué un « malentendu » sur l'affaire Amira Bouraoui, et le président français a affirmé que cela ne se reproduirait plus.

Cet échange est très inquiétant notamment pour la situation du défenseur des droits algérien Zaki Hannache, réfugié politique en Tunisie qui fait face aujourd'hui à des menaces d'extradition vers l'Algérie où il pourrait risquer 35 ans de prison voire la peine de mort.

Cette extradition serait illégale et complètement contraire aux principes du droit international. Il est très inquiétant que le président français n'émette aucune critique envers le président algérien quant aux violations flagrantes des droits de l'homme perpétuées à l'encontre des Algériens et Algériennes.

CELEBRATION DU 4EME ANNIVERSAIRE DU *HIRAK* ALGERIEN

Le 18 février 2023 à la Bourse du travail à Paris, le CFDA a co-organisé un meeting populaire avec l'association Riposte Internationale. Ce meeting s'est tenu à un moment charnière où la société civile algérienne est réprimée et victime de violations croissantes des droits de l'Homme.

De nombreuses personnalités associatives comme le président de la Ligue française des droits de l'Homme, le vice-président d'Amnesty International, des personnalités politiques telles que le vice-président du Sénat français etc. sont venus exprimer leur soutien à la société civile algérienne par des témoignages très percutants.

Nassera Dutour, porte-parole du CFDA, a pris la parole pour rappeler les espoirs suscités par le déclenchement du Hirak quatre années plus tôt et l'importance de ce mouvement pacifique et démocratique pour l'avenir de l'Algérie.

RENCONTRE AVEC L'INSTITUT DES RELATIONS CULTURELLES ETRANGERES BASE A STUTTGART (ALLEMAGNE)

Le 27 février 2023 notre équipe a eu la chance de rencontrer Monsieur Simon Ant de l'Institut des relations culturelles étrangères basé à Stuttgart en Allemagne au siège de SOS Disparus à Alger. Simon Ant est en charge du programme Cross Culture (CCP) au sein de l'Institut. Ce programme finance des bourses pour des professionnels et des volontaires engagés dans 40 pays, dont l'Algérie.

Cette rencontre a été l'occasion de présenter le travail du CFDA, d'en apprendre plus sur le programme Cross Culture, et d'apporter son soutien et son expérience à l'Institut afin qu'il puisse adapter ses programmes aux besoins des organisations sur le terrain en Algérie.

VISITE EN ALGERIE DE TOBIAS BACHERLE, PARLEMENTAIRE ALLEMAND DU PARTI LES VERTS

Le 20 février 2023 Tobias Bacherle, parlementaire allemand en mission en Algérie a rencontré nos équipes au siège de SOS Disparus à Alger. L'équipe du CFDA à Paris avait déjà eu un échange en zoom avec Tobias Bacherle afin de lui présenter la situation des droits de l'Homme en Algérie ainsi que les obstacles auxquels les Algériennes et les Algériens font face dans un contexte de répression totale et au niveau nationale. Cet échange a été fructueux dans la mesure où Tobias Bacherle s'est montré très à l'écoute et a souhaité vivement rencontrer nos équipes en Algérie durant sa mission ainsi que d'autres associations.

CONFERENCE : *FEMMES ET DISPARITIONS FORCEES : UNE DOUBLE PEINE*

A l'occasion de la journée internationale des droits des femmes, la FEMED et le CFDA ont tenu à dédier une conférence aux interactions entre le crime de disparition forcée et les questions de genre. Cette conférence s'est tenue le 17 mars 2023 dans les locaux d'Amnesty International à Paris. En effet, à l'intersection de différents rapports de domination, les femmes subissent de multiples formes de violence, a fortiori lorsqu'elles sont victimes de disparitions forcées.

Cette conférence a également été l'occasion d'étudier les conséquences psychologiques, sociales, économiques du crime de disparition forcée sur les familles de disparu.e.s, qui sont souvent et majoritairement des femmes dans la mesure où ce sont surtout des hommes qui disparaissent.

De manière quasiment systématique, c'est aux femmes qu'incombe la responsabilité de prendre en charge les membres restants de la famille sur les plans financier, éducatif, administratif etc. Par ailleurs, pour les mères, les épouses ou les sœurs de personnes disparues, être privé du droit à la Vérité constitue une peine sans limite, s'allongeant avec le temps, et empêchant tout retour à une vie normale.

La rencontre a été organisée avec quatre intervenant.e.s qui ont permis aux participants d'aborder différents aspects de la disparition forcée, au prisme du genre et du droit.

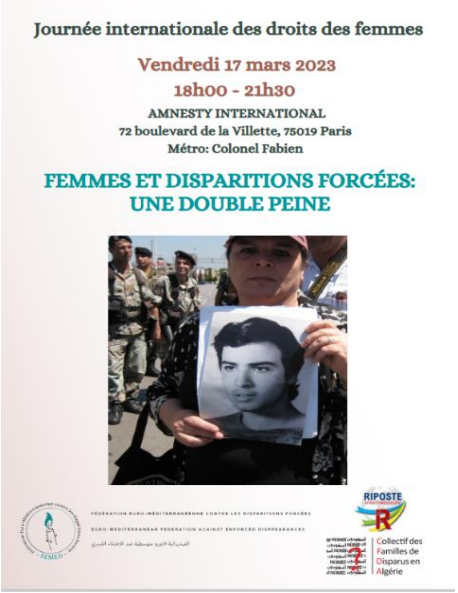

Journée internationale des droits des femmes

A Alger, dans la poursuite des traditionnels rassemblements des mères devant le Conseil des Droits de l'Homme, les équipes de SOS Disparus ont organisé un rassemblement des familles de disparu.e.s le 8 mars dernier. En tant que femmes d'abord et en tant que mères sœurs, épouses, filles de disparus, les familles de disparus se reconnaissent particulièrement dans cette journée et SOS Disparus ne manque pas chaque année de commémorer la lutte des femmes pour leurs droits et également pour le droit à la vérité et à la justice.

CONFERENCE : *LE DROIT A LA VERITE : PUNIR OU LIBERER LES CONSCIENCES ?*

Le 24 mars a été proclamé par les Nations Unies « Journée internationale pour le droit à la Vérité en ce qui concerne les violations flagrantes des droits de l'homme et pour la dignité des victimes ». Pour commémorer cette journée centrale dans notre lutte, le CFDA et la FEMED ont organisé le 24

mars une conférence dans le tiers lieu « Les Amarres » à Paris intitulée *Le droit à la vérité : punir ou libérer les consciences ?*

La quête de Vérité est un combat perpétuel pour les familles de disparu.e.s. Or, dans le cadre de la disparition forcée et, in extenso, des graves violations aux droits humains, la Vérité est un droit. La Vérité est un droit pour les victimes, pour leur famille, mais également pour la société. La Vérité constitue un préalable à la justice, à la lutte contre l'impunité et pour reconstruire une société et garantir à tous ses citoyen.nes des garanties de non-répétition des crimes. Elle peut jouer un rôle essentiel dans la libération des consciences individuelles et collectives.

23 FAMILLES DE DISPARUES CONVOQUEES POUR EFFECTUER DES TESTS ADN EN ALGERIE

Il s'agit d'une première dans l'histoire de l'Algérie depuis le conflit des années 1990 : la brigade de gendarmerie relevant de Béni Amrane (Boumerdes) a convoqué 23 familles de disparu.e.s pour effectuer des tests ADN.

Le 16 mars 2023, après la découverte de six corps (ossements), dans la région de Djerrah, commune de Ammal et dont la mort est jugée remonter aux années 1990, 23 familles de disparu.e.s ont été convoquées sur un simple appel téléphonique par la gendarmerie de Beni-Amrane à se rendre au service de médecine légale de l'Hôpital de Thenia afin de procéder à un prélèvement d'ADN.

Le CFDA déplore la manière dont cette procédure a été menée et a fait part de ses interrogations au procureur dans un courrier.

En effet, aucun psychologue n'était présent sur place pour accompagner les familles dans cette démarche qui réveille nécessairement de multiples traumatismes. Par ailleurs, aucun document officiel n'a été remis aux familles malgré l'insistance de Maître Aïdoun, avocate de SOS Disparu, et aucune explication concernant la procédure n'a été fournie.

Cela fait des décennies que ces familles souffrent et attendent que leurs proches aient une sépulture digne de ce nom. L'espoir donné aujourd'hui est incommensurable. Cet espoir ne doit en aucun cas se transformer en un véritable cauchemar et en un énième choc psychologique qui viendrait se rajouter à une très grande détresse.

Le CFDA et SOS Disparus restent mobilisés auprès des familles afin de les accompagner au mieux et de suivre ce dossier éminemment sensible.

Brèves

Mission de plaidoyer à Bruxelles avec Riposte Internationale

Nassera Dutour, en tant que présidente du CFDA a été invitée par l'association Riposte Internationale pour mener une mission de plaidoyer à Bruxelles.

Cette mission s'est déroulée du 20 au 22 mars 2023. La délégation a rencontré de multiples personnalités politiques tels que Raphaël Glucksmann, Jordi Solé, Miguel Martin Zumalacareregui etc. pour les sensibiliser à la situation dramatique des droits de l'homme aujourd'hui en Algérie.

Participation du CFDA à la formation organisée par la FEMED à Erbil sur les techniques des missions de plaidoyer

Du 26 février au 1er mars 2023, la FEMED a tenu une formation à Erbil dans le Kurdistan irakien portant sur le plaidoyer et l'influence politique.

Cette formation a réuni 17 participants issus d'associations oeuvrant sur la lutte contre les disparitions forcées provenant de diverses villes (Erbil, Kirkuk, Mossoul, Ninawa), ainsi que du Liban

Cette formation qui avait pour objectif principal l'acquisition des outils et techniques essentiels à la réussite d'une stratégie de plaidoyer s'est principalement focalisée sur les connaissances nécessaires à la distinction des différentes phases d'un cycle de plaidoyer : analyse, planification, mise en œuvre et évaluation. Divers ateliers ont notamment traité de la négociation, la formulation des messages et la gestion des réseaux.

Revue de presse :

Janvier
Revue de presse – Janvier 2022

Février
Revue de presse – Février 2022

Mars
Revue de presse – Mars 2022

Contacts

Email : cfda@disparus-algerie.org

Site : www.algerie-disparus.org

Phone : +33 9 53 36 81 14

Notre page

Notre Mémorial Virtuel